

CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux



Procès-verbal N° 1 – 2021 / 2026

Séance du lundi 15 novembre 2021, 18h30 / 20h51

Salle 22 et 23 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 15 novembre 2021

Préambule

`	D '	1 1		,		20		2024
a	Procès-verb	nai de	าล	seance	ดแ	70	mai	ノロノコ

b) Présentation des membres - Tour de table

1. Bureau Communal des Ecoles - BCE	. 3			
1.1. Présentation	. 3			
2. Journée de l'écolier horaire	. 5			
2.1. Situation des établissements	. 5			
3. Mot des directeurs	. 5			
4. Demi—journée de congé				
4.1. Article 2 alinéa 4 du règlement du CET : 1ère Discussion	. 7			
5. Divers et propositions individuelles	. 7			
5.1. Questions de Mme Myriam Altieri et de Mme Géralde Vuissoz	. 7			
6. Calendrier 2022				

Page 1/10 08.12.21

Sont présents :

Groupe 1 Les représentants des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet

Alexandra Ramser

MM. Yanick Hess

Nicolas Büchler Florian Manzini

Groupe 2 Les représentants des professionnels actifs au sein

des établissements :

MM. Gérald Fankhauser

Laurent Husson Xavier Désilets André Wismer Guillaume Jordan

Mme Irène Mauroux

Groupe 3 Les représentants des milieux et des organisations concernés

par la vie des établissements :

Mmes Sandrine Monis Casasola

Céline Cornaz

MM. Simon Smith

Laurent Molinari Marc Weber Vincent Demaurex

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les établissements :

Mmes Myriam Altieri

Coralie Monachon Géralde Vuissoz Regina Andrade Albert Richard

Olivier Müller

Les membres excusés :

MM.

Mmes Christine Chevalley, **groupe 1**

Célia Elison, groupe 3 (en alternance avec Mme S. Monis Casasola)

Prise du PV : C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

DIFECTION GÉNÉRALE de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud
 EPSMO : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Ouest
 EPSME : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Est

APEMS : Accueils pour enfants en milieu scolaire **FAJE** : Fondation pour l'accueil de jour des enfants

UAPE: Unité d'accueils pour écoliers

Page 2/10 08.12.21

Préambule

La Présidente a le plaisir d'accueillir les anciens et nouveaux membres à la séance constitutive. Les consignes pour les restrictions sanitaires sont annonçées. Les membres ont reçu les documents permettant de suivre la séance. Les personnes excusées sont citées. Les conseillères école-familles (CEF) alterneront leur présence lors des séances du CET afin que l'Est et l'Ouest puissent être représentés. Elles s'organiseront en fonction de leur disponibilité pour être l'une ou l'autre présente.

Le règlement du CET est disponible sur le site internet communal. les prérogatives du CET figurent dans les articles 18 et 19 du règlement idoine. L'article 18 donne les compétences légales et l'article 19 les autres attributions du CET. Dans les compétences légales, il y a la possibilité d'inviter les délégués des élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques. On peut trouver également la possibilité d'accorder des demi-journées de congé. Le CET a la possibilité d'émettre un préavis sur les heures d'école et les règlements internes des établissements. Le CET donne ce préavis sur ces documents lorsqu'ils sont prêts à être validés par le Canton. Il peut également donner un préavis sur les projets de constructions scolaires, sur les transformations, les réparations et les nouvelles constructions. Cela a été le cas pour le projet du site Gare 30-33. Un préavis peut également être émis sur la politique communale en matière de camps, de courses, de voyages, bien évidemment en accord avec les directives cantonales. Les projets socio-éducatifs des établissements seront présentés par les directeurs au fur à mesure des séances du CET. Les activités culturelles et sportives peuvent nécessiter l'avis du CET ainsi que toute autre question touchant le domaine éducatif ou la vie des établissements, tout comme les prestations communales (cantines scolaires, accueils de midi).

Procès-verbal de la séance du 20 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 est disponible sur le site de la Commune et a été validé par voie de circulation par le CET précédent. Vu les mesures Covid, il n'y a pas été possible de tenir le rythme des séances.

Présentation des membres

Un tour de table est proposé par la Présidente.

1. Bureau Communal des Ecoles - BCE

1.1. Présentation

La Présidente explicite la création du Bureau Communal des écoles – BCE. Diverses tâches concernant les établissements sont dévolues à la Commune et d'autres au Canton. La Commune avait conclu une convention avec le Canton pour l'exécution contre rémunération de ces tâches.

Le Canton a décidé d'abroger cette convention. Maintenant, certaines tâches effectuées par les écoles reviennent à la Commune. La Présidente donne la parole à M. X. Désilets, chef de projet de la mise en place du BCE.

M. X. Désilets se présente en tant que chargé de projet à la Commune de Montreux pour la mise sur pied du BCE. L'historique d'ETACOM est explicitée. Au début des années 2000, une séparation a eu lieu entre les responsabilités communales et cantonales dans tous les EPS.

Page 3/10 08.12.21

La DGEO¹ a imposé une rupture de cette convention Montreux étant une des dernières communes du Canton n'ayant pas encore fait le pas.

La question actuelle est de savoir comment les tâches administratives seront reprises par la Commune. Les tâches d'ordre pédagogiques n'appartiennent qu'aux directions et une certaine partie des tâches administratives vont être reprises. Le sport scolaire facultatif a été créé et organisé par la Commune.

Le mandat est de dégager des heures administratives qui sont actuellement dans les secrétariats et les décanats scolaires. La gestion du changement est la chose la plus compliquée dans ce projet. Il faut arriver à ce que les parents, les secrétariats et les gens qui travaillent à la Commune y trouvent du sens. En créant le BCE, l'opportunité se présente de moderniser une certaine façon de faire. Pour l'instant, il a été constaté que la proximité est très difficile à remplacer. C'est-à-dire que les directeurs, les secrétariats, les doyens qui sont sur place et qui sont le visage de l'école sont difficiles à remplacer par un bureau extra-muros. Cela reste un défi. Mme I. Mauroux du secrétariat de l'EPSME² a donné au BCE de précieux conseils dans la 1ère phase du projet. Elle est remerciée. Deux valeurs sont associées au BCE : l'efficacité et l'humanité. On ne peut pas remplacer la proximité mais par contre on essaie de garantir une partie de l'efficacité des écoles. Les écoles étaient extrêmement bien organisées.

Pour le bien être des enfants, il faut favoriser le lien « école-commune », travailler avec les directions pour collaborer et aller chercher les informations. Il faut créer un lien de confiance avec les parents, en communiquant correctement. Un guichet a été ouvert au 2ème étage à l'avenue des Alpes 22 dans les bureaux de la Commune favorisant une approche dynamique face à ce défi.

L'emsemble des processus de la cantines scolaire, les inscriptions et la gestion RH ont été repris en premier. Au début, le BCE s'est concentré sur les titres de transports et les devoirs surveillés.

Le BCE est dans une phase de bilan et de réflexion. Les directions ont été rencontrées à ce sujet dans la gestion des devoirs surveillés pour assurer la qualité pédagogique du service. Pour la rentrée 2022, la phase 2 sera entamée. Un état des lieux a déjà été effectué sur les activités culturelles et sportives, la prévention et finalement la gestion des flux financiers communaux. Cela prendra de la réflexion et de la collaboration afin de ne pas péjorer les écoliers permettant de dégager la charge de travail des doyens et des secrétariats.

Il y a eu quelques critiques de parents sur les horaires d'ouverture sur les services à la cantine, sur le temps parfois limité à midi pour certaines activités telles que les devoirs surveillés. Grâce à la collaboration des écoles et de la plateforme « Monenfant.ch », la reprise a été fluide. Les inscriptions à la cantine sont payantes et les inscriptions aux devoirs surveillés sont gratuites. Des parents n'ayant pas la « littéracie numérique » pour inscrire leur enfant sur internet ont été assistés par téléphone et au guichet . Avant les vacances d'octobre, 2500 inscriptions par mois ont pu être comptabilisées. Chaque inscription aux devoirs surveillés et à la cantine est comptabilisée dans la plateforme « Monenfant.ch » (pour une gestion de 2'500 inscriptions par mois en moyenne). Si quelqu'un inscrit son enfant une journée, cela compte pour une inscription. 400 parents ont inscrit leur enfant en créant un compte. Le BCE fonctionne avec deux collaborateurs, Mme M. Limoli et M. J. Shehu au secrétariat. Ils donnent entièrement satisfaction au niveau de la qualité de réponse et de la patience auprès des usagers. C'est un travail assez conséquent exécuté par ces personnes. Pour toutes questions, les membres peuvent s'adresser à bce@montreux.ch.

Page 4/10 08.12.21

¹ Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud

² Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Est

2. Journée de l'écolier horaire

2.1. Situation des établissements

La situation des établissements est demandée par la Présidente aux directeurs. M. L. Husson, directeur de l'EPSME prend la parole. Il existe deux systèmes différents; les collèges dit périphériques et Gare 33. Les collèges périphériques c'est les 1P à 6P (Brent, Chernex, Glion, Veytaux, Collonge, Etraz et Vernex). Ils ont leur horaire standard (4 périodes le matin et 4 périodes l'après-midi). A Gare 33, c'est plus compliqué car l'horaire élève comprend environ 30 périodes. Cette année le directeur a décidé d'uniformiser les horaires des 7P et 8P pour avoir une certaine prévisibilité aussi pour les parents. En 9P et 11P, l'école s'adapte en fonction de l'infrastructure, ce qui fait que c'est possible. Des élèves doivent être envoyés un peu partout pour effectuer l'éducation physique. Cette situation sera bien plus simple, lorsque Montreux-Est pourra disposer de la salle de gym triple permettant de faire l'essentiel de l'éducation physique sur place et de pouvoir avoir un lissage des horaires.

M. G. Fankhauser, directeur de l'EPSMO³ donnera la situation pour Montreux-Ouest au point n°3.

3. Mot des directeurs

EPSME (voir Powerpoint ci-joint)

M. L. Husson initie sa présentation par l'explication de ce qu'est l'EPS de Montreux-Est au moyen d'un fichier Powerpoint. Il s'agit un peu moins de 1'300 élèves. Les effectifs suivants sont transmis : 66 classes, 144 enseignantes et enseignants, 16 assistantes à l'intégration. Il y a 3 secteurs - secteur des hauts : Brent, Chernex, secteur appelé Chillon : Glion, Collonge, Veytaux, et le centre-ville avec Gare 33, Vernex et Etraz.

L'EPSME compte 8 sites différents et 12 bâtiments. En termes de volume, cela représente 117'000 périodes annuellement payées, ce qui est considérable. Les effectifs de l'année en cours sont donnés par volée au moyen d'un tableau. La planification des effectifs est un exercice périlleux. Pour les 4 prochaines années, l'établissement a une prévisibilité d'environ 90%.

L'établissement essaie de travailler et de tendre à trois valeurs : la clarté, la réciprocité et la bienveillance. Le fonctionnement de l'établissement et le contenu des enseignements doivent être influencés par des questions de durabilité. L'aspect de société devient fondamental avec le Covid. Le Covid a exacerbé toutes les émotions et les sentiments. Il y a une attention particulière prêtée à la lutte contre les discriminations. Cela inclut le harcèlement dans le milieu scolaire, le racisme, l'homophobie ou la transphobie.

Le directeur évoque l'éducation numérique qui est nécessaire dans la société d'aujourd'hui.

L'établissement est pris à la gorge sur Gare 33. L'infrastructure au niveau sportive est complétement insuffisante. Les enfants passent du temps dans le bus alors qu'ils devraient être en train de pratiquer du sport car ils sont envoyés soit à la Saussaz soit à Glion. C'est une question politique.

Pour l'infrastructure numérique, la Commune a pris les choses en mains. Un bureau d'étude a effectué un audit. Les travaux doivent maintenant être déterminés. L'évaluation des besoins futurs impliquera la possible surélévation d'Etraz ou une autre solution, car l'effectif de petits augmente et l'école arrive gentiment à saturation.

³ Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Ouest

Page 5/10 08.12.21

Le CET a été consulté pour le règlement de l'établissement l'année passée. Certains membres ont participé à des groupes de travail pour le concept 360°. Le directeur remercie les deux communes.

EPSMO (voir Powerpoint ci-joint)

M. G. Fankhauser donne des informations retracant les activités depuis le dernier conseil jusqu'au prochain. Actuellement, c'est 67 classes réparties sur 4 collèges. 1210 élèves de 4 ans à 17 ans dont un de 18 ans dans une classe d'accueil. 153 enseignants y compris les aides à l'intégration. A la fin de l'année, 4 maîtres sont partis à la retraite. En collaboration avec Montreux-Est et la Commune, l'établissement a pu organiser les promotions. Ce fut une réelle satisfaction et succès.

Pour les certifications, 97% d'élèves de VG ont décroché leur certificat d'études. 31 sur les 34 élèves au RAC ont obtenu le certificat. 28 élèves ont demandé des points de faveur pour rentrer au RAC ou au gymnase dans les écoles subséquentes. 17 l'ont obtenu, 11 pas. Sur ces 11 un parent a fait recours contre cette décision qui n'a pas été admis par les juristes du Département.

La statistique de la rentrée scolaire 2021 est exposée. La moyenne approximative des volées est à 100 élèves. Les effectifs sont stables. La volée la plus importante arrive en 9^{ème}. Un deuxième container sur le site de Rambert a été demandé à la Commune pour la rentrée 2022. Le directeur montre les 3 volées au moyen d'un schéma dépassant largement les effectifs moyens et qui posent problème pour leur organisation. La Municipalité a été saisie de cette requête.

Une journée de formation à l'interne sur les enfants TSA (enfant du trouble du spectre autistique) a été effectuée. L'école a de plus en plus d'enfants autistes dans les classes avec une aide à l'intégration. Toute une série de gestes et d'outils est mis à disposition des enseignants pour le bien être de ces enfants.

Concernant la journée de l'écolier au point n°2, le directeur avait pensé, il y a quelques années, à la revoir. Des études ont montré que les adolescents ont un rythme circadien qui débute plus tard que l'heure scolaire. L'école voulait essayer de s'y adapter et faire une journée de l'écolier qui soit plus en phase avec le rythme biologique. Pour des questions techniques, cette adadptation n'a pas encore pu se faire.

Le directeur approche la thématique du changement de direction par son départ à la retraite. Une procédure est ouverte au Département et ils attendent impatiemment le résultat des auditions pour connaître le successeur pour Montreux-Ouest. Le thème de l'année c'est « Viv r e demain ». Dans les objectifs 2022, l'école espère pouvoir remettre à l'ordre du jour Rambertville 2022 toujours avec la perspective « Viv r e demain » avec toute une série d'actions tournant autour de la durabilité.

- M. A. Richard remercie les directeurs pour les solutions trouvées pour les horaires malgré toutes les contraintes. Il remercie Montreux-Est pour avoir aménagé les horaires 7P et 8P et demande la possibilité de faire figurer les heures dans les horaires. Les enfants les connaissent par cœur mais pas les parents.
- M. L. Husson en prend note et profite de l'occasion pour annoncer que l'horaire de Glion s'adapte à l'horaire du funiculaire.

Page 6/10 08.12.21

4. Demi-journée de congé

4.1. Article 2 alinéa 4 du règlement du CET : 1ère Discussion

La Présidente précise qu'il ne s'agit pas de prendre une décision mais d'écouter les directions. Il s'agit de deux demi-journées de mise en congé des établissements prérogative du CET. La seule demi-journée accordée depuis l'origine du CET est celle pour l'élection de M. L. Wehrli à la présidence du Grand Conseil. Selon le règlement, il est précisé que ces demi-journées n'ont pas le droit d'être posées juste avant ou après les vacances.

A Montreux-Est, il y a parfois besoin de mettre certaines classes en congé afin de libérer les enseignants pour diverses tâches en lien avec la fin de l'année scolaire. Les directions reçoivent un nombre considérable de demandes de congé des parents pour le mercredi avant l'Ascension. L'école pense juste et utile que le CET utilise sa prérogative pour aller dans le sens des parents pour l'Ascension ou alors de donner la possibilité aux établissements de pouvoir libérer les élèves sans arrières-pensées. Les dernières semaines d'écoles sont une période propice pour accorder une ou l'autre demi-journée de congé.

M. G. Fankhauser précise que cela ne concerne pas les journées de formation. Il cite un exemple. La direction peut mettre les élèves en congé pour autant qu'elle organise des permanences pour les parents qui ne peuvent pas garder leur enfant. Une discussion s'ensuit sur le sujet des demi-journées avec les membres.

M. Y. Hess revient sur l'idée d'une journée pour l'Ascension. Cela limite le travail administratif de l'établissement.

Mme A. Ramser approuve le mercredi car beaucoup de parents sont en congé pour s'occuper de leur enfant.

Il est confirmé par la Présidente que la date peut être fixée en début d'année pour l'année scolaire afin d'avoir une certaine marge de manœuvre pour prévenir les parents. Aujourd'hui le premier point de réflexion est posé.

5. Divers et propositions individuelles

5.1. Questions de Mme Myriam Altieri et de Mme Géralde Vuissoz

Dans chaque dossier, les membres ont à disposition la liste des questions.

Question n°1 : Le nombre de parents n'ayant pas reçu le courrier est de 3 personnes selon Mme M. Altieri. La Présidente signale les chiffres suivants : 2494 courriers ont été expédiés dont 20 sont revenus en retour par la poste. La Commune n'a reçu aucune remontrance. Les bases de données des deux établissements ont été utilisées pour l'envoi des lettres.

Question n°2 : A la demande de la Présidente, Mme M. Altieri informe qu'environ 12 personnes se sont adressées à elle. Mme J. Pellet spécifie que lors de la prochaine élection du quart parents il sera possible de modifier l'heure.

Question n°3: Pour la sécurité au collège de Vinet, du côté sud, la sécurité n'est pas assurée pour les plus jeunes avec les parents taxi. Mme M. Altieri ayant congé le mercredi en a fait le constat. L'année passée elle avait envoyé un courriel et une présence policière avait été mise en place. Lorsqu'il n'y a pas la police la problématique revient malheureusement.

Page 7/10 08.12.21

La Présidente confirme que le problème de la circulation des parents autour des collèges, est un problème récurrent particulièrement à Chernex. Le CET précédent avait participé à l'élaboration à un plan de mobilité scolaire (PMS), ce qui a déjà amélioré la situation autour du collège Vinet avec la mise en place de potelets et la partie nord du parking a été revu. Un cheminement a été fait et quelques aménagements ont été effectués. La requête sera transmise à l'ASR afin de mettre une présence policière plus fréquente. Un courrier a été envoyé par l'EPSMO ce début d'année civile. M. G. Fankhauser donne des précisions quant à ce courrier et informe qu'une séance avait été organisée avec les différents acteurs de la commune et l'ASR. Il a été décidé de poser toute une série de potelets tout le long des trottoirs pour empêcher les gens de s'arrêter. La possibilité d'avancer les voitures parquées contre le mur afin de créer un cheminement derrière celles-ci a également été envisagée.

Mme J. Pellet ajoute que cette mesure a été prise à Montreux-Est. Le plus grand danger des enfants c'est leurs propres parents, constate M. L. Husson. Le directeur lance un appel des écoles au quart parents pour sensibiliser les personnes qu'ils représentent. Il remercie M. P.-A. Emery de l'ASR. A partir d'un certain âge, les élèves peuvent très bien aller à l'école par leurs propres moyens ou alors les parents peuvent s'arrêter quelques secondes. C'est un problème fondamental qui est soulevé par Mme M. Altieri. L'école peut difficilement le résoudre, la clé est chez les parents.

Mme M. Altieri fait une proposition par un ajout dans certains courriers des écoles. Certains parents n'ont pas de solution. Des exemples sont donnés. Il serait judicieux dans un courrier d'ajouter les solutions de parking à Clarens (parking de la Migros et de la gare). Certains parents ont même proposé de fermer complètement la route.

La Présidente divulgue que la Commune ne peut pas fermer une route. C'est de compétence cantonale. M. G. Fankhauser confirme que cette idée a été évoquée. Le problème est l'accès au bâtiments de la rue et au garage. Certains commerçants et habitants s'y opposeraient. Il y a une densité très forte. Le parking de Gambetta pourrait être proposé. Il est difficiel de proposer un parking privé.

Une réflexion est menée actuellement avec les CFF sur le parking de la Gare.

M. O. Müller signale la circulation dangereuse au début de l'avenue des Alpes, où se trouvent les deux passages piétons. Des mesures supplmentaires visant à sécuriser ces passages devraient être envisagées.

La Présidente lui propose de rédiger un courriel afin de signaler l'endroit exact et lors du prochain contact avec l'ASR ces divers points seront signalés.

Une information est transmise sur la mise en place de la ligne Pédibus des parents à Chernex. La Commune a posé des panneaux de Pédibus au point de départ et au point d'arrivée. Ils ont dû surmonter les réticences du propriétaire de la parcelle du départ.

A Chernex, au niveau de l'aménagement, on arrive au bout des possibilités. Les problématiques sont expliquées. Une rencontre a eu lieu sur place avec les représentants de l'ATE. Le constat a été alarmant et ils ont été outrés par les comportements des parents-taxis. Sans une certaine bonne volonté parentale tous les aménagements vont être systématiquement mis en échec. La Commune ne baisse pas les bras. Le service des travaux est actuellement en train de projeter des aménagements à Chernex et les directions des écoles sont conscientes de la problématique.

Page 8/10 08.12.21

M. A. Wismer a été interpellé par un panneau à Palézieux avec l'indication « Un bisous et puis zou ». C'est une technique d'utiliser de l'humour pour sensibiliser les parents taxi à ne pas rester plus que 15 à 20 secondes. Il serait intéressant de se renseigner auprès d'eux pour connaître l'impact de leur démarche. Ce serait un outil plus efficace pour la communication que les outils classiques.

Mme J. Pellet revient sur la question n° 4 de Mme M. Altieri. Suite à l'élection du quart parents du CET, M. G. Bonjour s'est adressé à Mme M. Altieri par rapport aux nouveaux élèves de 1P. M. G. Bonjour a trouvé qu'il y avait peu d'informations et de soin dans la transition. A Montreux-Ouest, pour son fils, Mme M. Altieri raconte son expérience positive. Pourquoi ne pas harmoniser à Montreux-Est et effectuer la même pratique.

M. L. Husson répond que, en raison de la crise sanitaire et des restrictions sanitaires, Montreux-Est était dans l'impossibilité d'accueillir des parents à l'intérieur des classes. Une visite des classes a toutefois été proposée aux parents.

Question n° 5 : A Montreux-Ouest, certains enseignants refusent la vaccination, dès lors l'école pratique un échange d'enseignants. A Montreux-Est, pour toutes activités obligatoires et à la grille horaire, ils effectuent également des rocades. C'est assez compliqué.

Mme G. Vuissoz a soulevé l'absence d'une UAPE⁴ à Chernex. M. S. Smith apporte des éléments. Actuellement, les ressources ont été utilisées là ou la demande était la plus forte. A Chernex, la demande peut être paliée par une combinaison entre la cantine de midi, l'APEMS⁵ et l'accueil en milieu familial. Le coût d'une place en UAPE coûte CHF 20'000,-- par année. Ces places doivent fonctionner et servir. Un questionnaire pour un sondage pourrait être expédié aux parents afin qu'ils puissent se faire une idée du coût.

L'ouverture d'une UAPE nécessitearit un préavis au Conseil communal. Le Conseil communal a voté un plan de développement sur plusieurs années par rapport à l'ouvertue de certaines structures. Il a refusé de le bousculer. La pétition de Mme A. Delegrange demandant l'accueil en UAPE des enfants de 7P et 8P à Clarens et ailleurs allait à l'encontre de ce plan de développement. Le Conseil communal a voté par la négative. Pour des raisons de coûts, la Commune ne peut pas se permettre d'ouvrir des structures partout qui ne seraient pas remplies. Le courrier sera envoyé à tous les parents, à l'air de recrutement du collège de Chernex. SFJ planche sur un projet pilote d'accueil des 7P-8P.

Mme G. Vuissoz précise qu'il n'y a qu'une seule accueillante de Brent et qui a été en arrêt maladie durant 4 mois. Cela a été compliqué pour les parents. De ce fait, il serait approprié d'avoir une structure.

L'APEMS de Brent a été ouvert pour cette raison, précise Mme J. Pellet. Par cette situation, il est souligné également la difficulté d'avoir des accueillantes en milieu familial (AMF). La Commune essaie d'améliorer la situation continuellement, comme par exemple avec le projet d'accueil des 7P et 8P précédemment évoqué.

Cet accueil de 7P et 8P est une obligation légale à partir du 1^{er} janvier 2022. Les prescriptions y relatives sont en cours de validation juridique et le projet doit être finalemment validé par la Municipalité. Un courrier a été expédié à tous les parents des 7P et 8P actuels et des futurs 7P expliquant l'offre existante et leur demandant leur intérêt pour un accueil encadré payant tel qu'il est décrit par la loi. Ce courrier a été compliqué à formuler et des parents n'ont pas compris la question. La Commune a reçu moins de 10 réponses de chaque établissement.

Page 9/10 08.12.21

⁴ Unité d'accueils pour écoliers

⁵ Accueils pour enfants en milieu scolaire

Conseil d'établissements de Montreux-Veytaux (CET) Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

Deux courriers ont été reformulés et le résultat était identique. Quelque chose sera mis sur pied travaillant avec les structures existantes, les centres de loisirs, les cantines. Ce sera un espace encadré à Rambert entre 12h00 et 14h00. Ces jeunes seront accompagnés. Normalement au premier trismestre 2022, ces accueils seront mis en place. Il s'agira d'adapter l'offre en fonction de la demande.

Pour terminer la séance, Mme J. Pellet tient à signaler par un discours le départ à la retraite de M. G. Fankhauser. La Présidente le remercie pour tout le travail accompli. Un présent est offert au directeur de Montreux-Ouest.

6. Calendrier 2022

La prochaine est prévue théoriquement au 10 mars 2022 selon les restrictions sanitaires.

Annexes: - Powerpoint de l'EPSME

- Powerpoint de l'EPSMO

- Questions de Mme M. Altieri et Mme G. Vuissoz

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET

- La Municipalité pour information

- Après validation sur le site internet communal

Page 10/10 08.12.21



Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est



CET du 15 novembre 2021

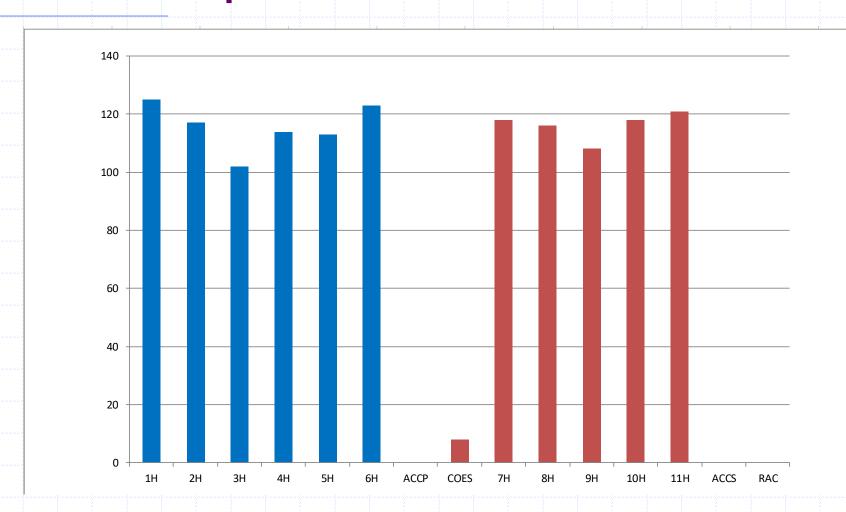


L'EPSME 21-22 en chiffres

- ◆1287 élèves
- 66 classes
- ◆144 enseignant-e-s
- ◆ 16 assistantes à l'intégration
- Les Hauts (2 sites), Chillon (3 sites), Centreville (3 sites) = 8 sites pour 12 bâtiments
- 117'000 périodes à l'enveloppe annuelle (budget RH pédagogique)



Effectifs par volée 2021-2022



L'EPSME 21-22 en chiffres

- ◆3,73 ETP de cadres
 - 3 doyennes pédagogiques
 - 1 doyenne activités (en congé maladie)
 - 2 doyens organisation
 - 1 directeur
- ◆2,65 ETP de secrétariat(2,22 dès le 1.5.22)
 - 4 secrétaires
 - 2 apprenti-e-s







Valeurs de l'EPSMO



Thématiques importantes pour l'EPSME (liste non-exhaustive!)

- Durabilité
- Lutte contre la discrimination (racisme, sexisme, homophobie, transphobie, etc.)
- Education numérique
- L'école à visée inclusive
 Concept 360° d'Etablissement
- Abrogation de la Convention, BCE















Concept d'Etablissement 360° EPSME



Points d'attention



Infrastructure numérique



Evolution des besoins





==

Collaborations avec le CET

Actuelles, notamment...

- Echange d'informations à propos de l'école
- Consultations statutaires ou extraordinaires
- Participation à des groupes de travail, par exemple:
 Concept 360°

Futures, pourquoi pas...

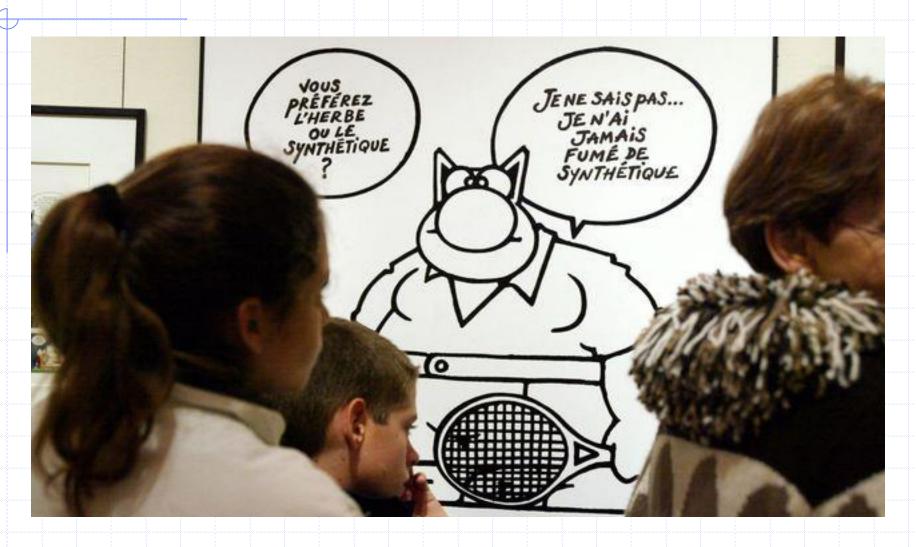
- Collaboration à l'organisation des promotions
- Implication dans le programme des activités culturelles
- Autres souhaits, idées...

Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est



Nos remerciements vont aux communes de Montreux et Veytaux pour le soutien!

Bonne fin de soirée!



Scéance d'information destinée aux membres du CET

le 15 novembre 2021







Montreux-Ouest, c'est

- ▲ 67 classes réparties sur 4 collèges
- ▲ 1210 élèves de 4 à 17 ans
- ▲ 153 enseignant(e)s
- ▲ 4 membres du personnel administratif
- ▲9 collaborateurs PPLS
- ▲8 autres fonctions (conseillère sociale dépositaire moniteurs Leysin)



Fin d'année scolaire

- ▲ Similaire aux années précédentes
- ▲ Prise de congé de 4 retraité-e-s
- ▲ Promotions sous le Marché couvert à Montreux

Bilan Fin d'année scolaire

▲ 1 recours

▲ Outre les près de 1000 décisions de promotionscertifications-orientations ou réorientations, 173 décisions particulières ont été validées par le conseil de direction, soit 173 lettres envoyées aux familles (maintien réorientation — intégration définitive — changement de niveaux — attribution de points — cas limite — etc.)



Orientation et promotion

8P: Seuils 2021 (20 pts)

109 élèves

```
VG: 60 élèves soit 56 % (55 %) Canton: 51 %
```

```
VP : 40 élèves soit 38 % (36 %) Canton : 45 %
```

```
Echec: 2 élèves soit 1.5 % (6 %) Canton: 4 %
```

Classe R: 4 élèves soit 3 % (3 %)

4 passent en 9VG malgré l'échec (cas limite)

3 demandes élèves de VG pour une OS en 9VP

18 élèves, toutes années confondues, ont bénéficié d'une mesure (cas limite)

Certification 11 et 12S

VG: 64/66 élèves soit 97 % Canton: 90 %

VP : 31/34 élèves soit 91 % Canton : 95 %

RAC 31/34 élèves soit 91%

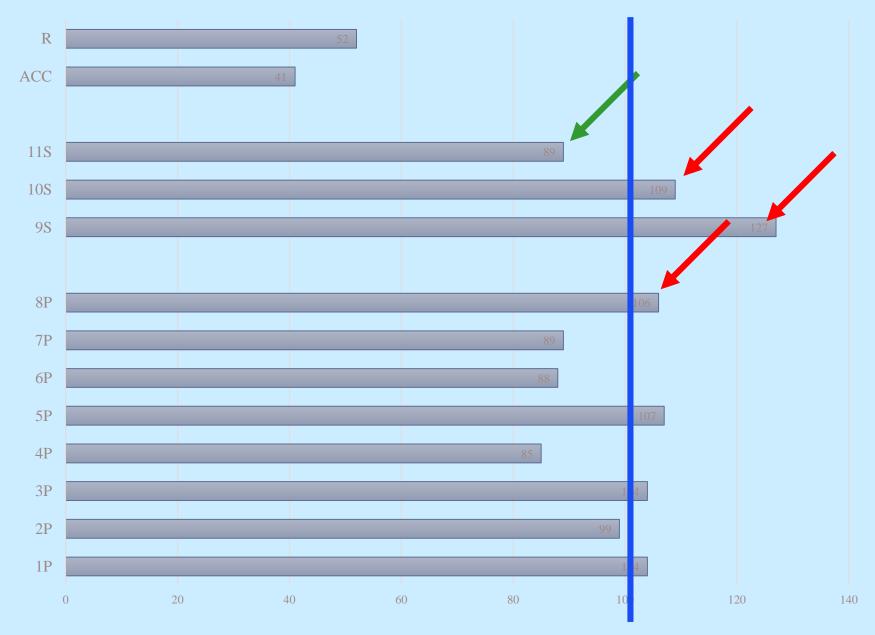
28 élèves ont demandé des points de faveur pour entrer au RAC – ECG ou MatuPro

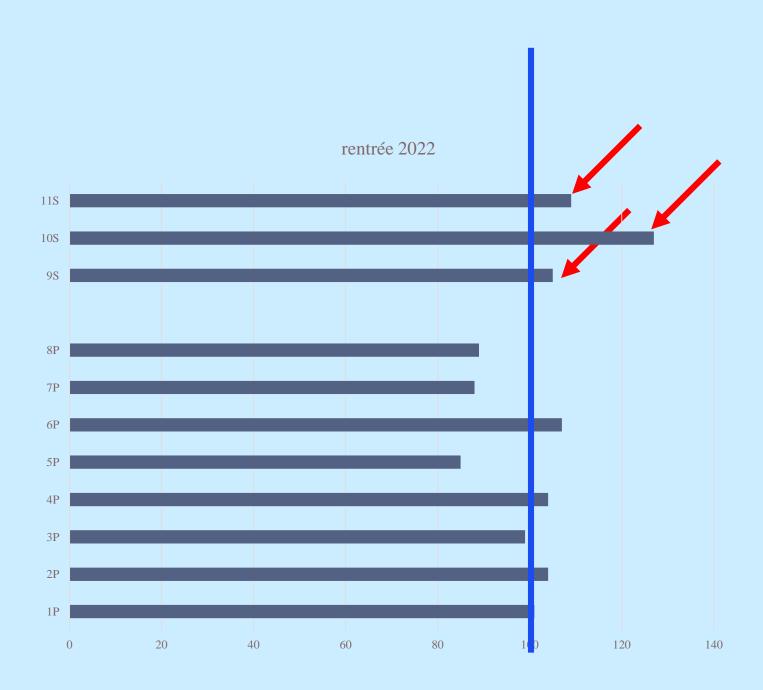
17 les ont obtenus



Rentrée scolaire 2021

Effectifs rentrée 2021





Réflexion concernant les bâtiments scolaires

Demande d'un 2^e contener sur le site de Rambert pour la rentrée 2022.

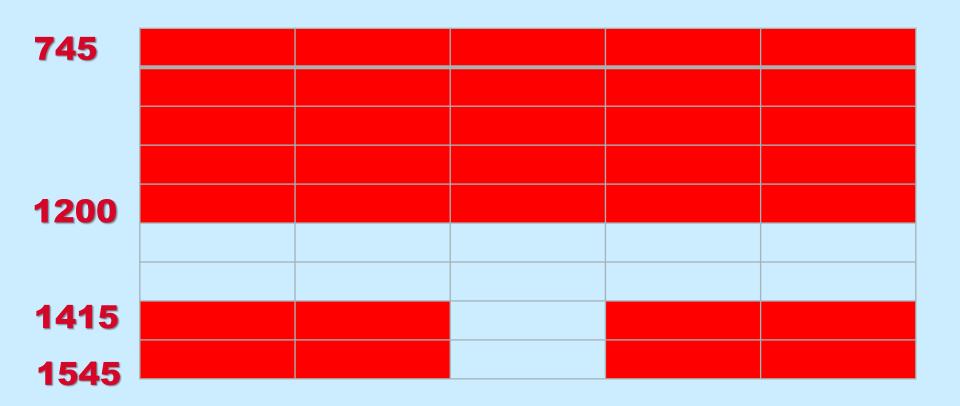


Thème d'actualité

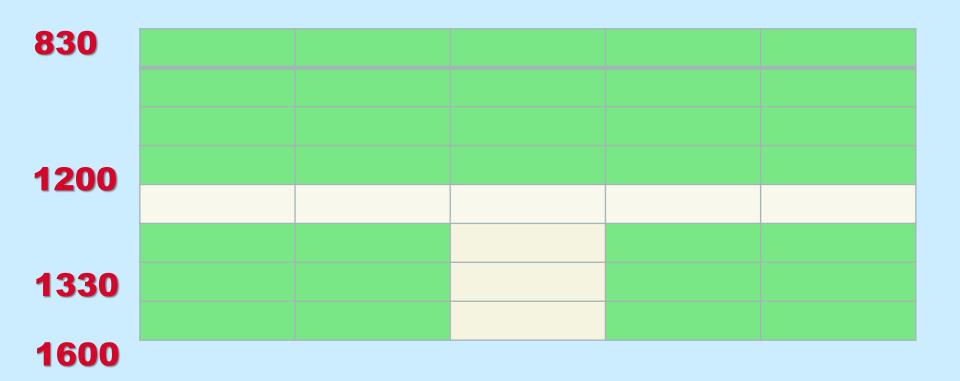
▲ Les élèves TSA

- ▲ Journée de formation le 3 novembre 2021
- ▲ Présence de Mme Conti et Dresse Barker

Grille: 33 périodes (25 + 8)



Grille 32 périodes (20 + 12)



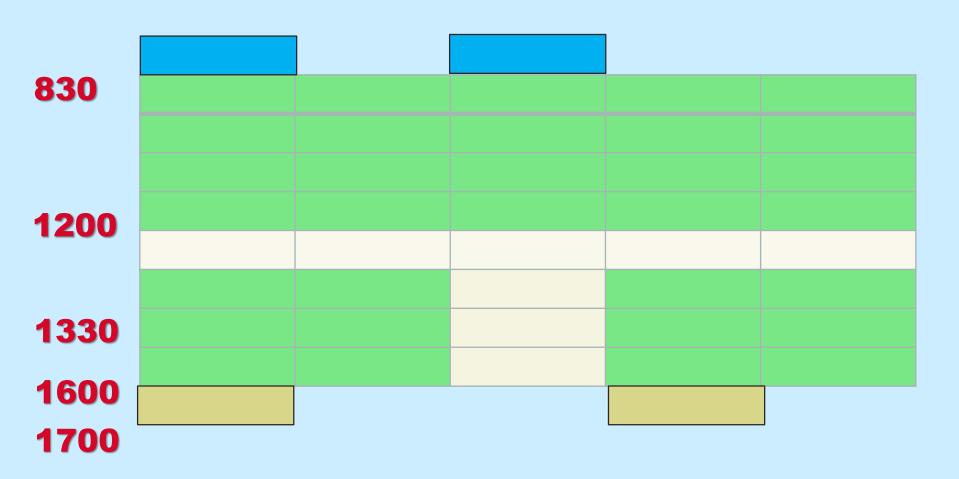
Grille horaire du secondaire

▲ 2016 : 32 périodes

▲ 2018 : 33 périodes

▲ 2022 : 34 périodes

Grille 32 périodes (20 + 12)



Activités

Marché de Noël Activités offertes aux élèves

26 novembre – collège de la Gare

Festivités de fin d'année

- 1-2P : conteuse
- 3-4P : conteuse avec une harpiste



- 5-6P: film cinéma Hollywood: à déterminer
- 7P-12S: film cinéma Hollywood



Changements pour 2022

Thème pour l'année

Viv^re demain

objectifs

- Rambertville 2022
- Les activités seront liées
 - Visite des Grangettes et de l'écosystème
 - Visite d'un glacier et carottages dans les calottes de glace
 - Participation de l'EPFL UNIL et Nations Unies
 - Divers intervenants (Agenda 21 la fourmilière –
 Commune de Montreux)
 - Visite diverses de lieux représentatifs

Rambertville 0 déchet

Juillet 2022



 A votre disposition pour des questions – clarifications – commentaires – etc...

Point n° 5 : Divers et propositions individuelles

Questions de Madame Myriam Altieri

- 1) Procédure de l'élection du quart parents au CET pour cette législature : certains parents n'ont pas reçu le courrier, que s'est-il passé ?
- 2) Changement de l'horaire de la convocation des parents pour l'élection du quart parents pour la prochaine législature ? En effet, plusieurs parents m'ont dit ne pas avoir réussi à être présents, car la séance était trop tôt.
- 3) Sécurité au Collège de Vinet à Clarens : nettoyage de la cour et circulation routière (j'aimerais relayer les demandes de certains parents).
- 4) Problème soulevé par M. Gaël Bonjour (qui s'était présenté pour l'élection au CET) concernant l'accueil pour les 1P à Chernex. Pourrait-il y avoir une harmonisation de cet accueil sur l'ensemble des établissements, en s'inspirant de ce qui se fait notamment à Montreux-Ouest et qui fonctionne bien ?
- 5) L'accès à la bibliothèque, à la piscine ou aux musées (dans le cadre de sorties scolaires) est-il garanti pour toutes les classes dans le contexte du Pass sanitaire, dans le cas où un membre du corps enseignant ne serait pas vacciné ?

Questions de Madame Géralde Vuissoz

- 1) Absence d'UAPE à Chernex
- 2) Suite aux différents courriers de Mme Audrey Delegrange, suivi et discutions quant à l'accueil parascolaire des 7 et 8 P de Montreux-Clarens.